

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 101 promulguant le décret du 30 Janvier 1909 portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie.

n° 101

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 mai 1909

Numéro JO  
n° 151 du 01/06/1909

Date du numéro  
1 juin 1909

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somnalis et Dépendances, Chevalier de la Legion d honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret du 30 janvier 1909 portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué dans la colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret susvisé du 30 janvier ious portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**P. PASCAL.Par le Gouverneur :Le Secrétaire Général.CASTAING.**